

Règlement intérieur

Charte

- Eteindre votre portable, en limiter au maximum l'usage pendant les pauses.
- Respect de l'utilisation des locaux mis à votre disposition.
- Le respect du travail de groupe : être présent pour toutes les séances de travail.
- Respecter les horaires des séances en prévoyant une arrivée de 15min avant le début de chaque cours.
- Le « secret » du groupe : les problèmes corporels ou difficultés de vies évoquées par un participant ne doivent pas sortir du cadre du groupe.
- Non jugement et respect : chacun à ses qualités et ses difficultés. Il est accepté et respecté.
- Toute personne s'inscrivant à un module est soumis à ce règlement, il sera signé est renvoyé avec le dossier d'inscription.
- Le montant restant du stage doit être réglé (possibilité d'échéancier à votre avec le formateur) à la première journée du stage.
- Aucune prise en charge par un organisme.
- En cas d'annulation d'un module du formateur (accident, maladie, imprévu exceptionnel...) ou d'un nombre insuffisant d'inscrits les sommes versées ne seront pas remboursées mais reportées pour suivre un autre cycle de stage.
- En cas d'absence du stagiaire le jour de la formation les arrhes versées ne seront pas remboursé (sauf cas de force majeur)
- Les modules ont lieux accueil 9 h 30 après 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 pauses comprises, soit 7 h 00 par jour de formation.
- Photo et enregistrement sonores ou vidéo est autorisé avec l'accord du formateur
- Chaque stagiaire doit avoir une assurance en responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux autres personnes et aux installations des locaux qui nous accueille

Nbmdu stagiaire

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»